

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Minutes de Me Pierre BLANC d'ALLENÇ, 3E7550 et 7551, AD Lozère, 04/1615 au 11/1616, Relevé de Roger Duranté

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5140	1615/12/04	Quittance	Allenc, Langogne	AMOUROUX Privat, MOLNIER Catherine et Marguerite	Catherine MOLNIER, veuve d'Etienne BRAJON, d'Allenc, et Marguerite MOLNIER, sa sœur, habitant Langogne, ont reçu de Privat AMOUROUX, fils de Pierre, d'Allenc, paiement d'un arrentement passé entre eux devant le présent notaire le 10/04 dernier.
3 E 7550 / 5034	1615/07/08	Testament	Allenc	ANDRE Marie	[on a le début et l'avant-dernière page de l'acte. Il manque un feuillet entre ces deux et il manque le feuillet contenant la fin du testament] Marie ANDRE, femme de Pierre MALAVAL [écrit "MALEVAL"], d'Allenc, dicte son testament. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à la fin de ses jours ou quand il voudra, à leur fils, Antoine MALAVAL. Substitution en cas de décès dudit Antoine, Claude MALAVAL, leur fille.
3 E 7550 / 5056	1615/07/27	Quittance	Allenc (l'Arzalier), le Petit-Paris	ARZALIER Antoine, GARIDEL Claude	Claude GARIDEL, marchand, habitant le Petit-Paris [lieu non connu] , donne quittance à Me Antoine ARZALIER, praticien, de l'Arzalier, de l'arrentement qu'il lui fit.
3 E 7550 / 5055	1615/07/27	Sous-arrentement	Allenc (l'Arzalier, la Prade)	ARZALIER Antoine, GRANIER Antoine	Il s'agit de la dîme de la Prade (Allenc). Antoine ARZALIER, praticien, de l'Arzalier (Allenc), comme sous-rentier de noble André de RETZ de BRESSOLLES, seigneur du Villeret et autres places, rentier principal du prieuré et bénéfice d'Allenc en ce qui concerne les grains décimaux pour la présente année, au nom des messieurs du vénérable chapitre de la cathédrale de Mende, a sous-arrenté à Antoine GRANIER, originaire de la Prade, la dîme des blés des habitants dudit lieu. Voir conditions.
3 E 7551 / 5164	1616/00/00	Bail en paiement	Allenc (la Prade, Gourgons)	ARZALIER Etienne, BONNAL Jean	[Feuillets perdus. Il manque le début de l'acte] Jean BON[N]AL, de Gourgons (Allenc), doit à Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (ibidem), 50 livres (obligation du 29/06/1614 reçue par Me Claude GAUZY), et 30 livres pour une autre obligation consentie au profit de feu Etienne SEGUIN, des Salses. Référence à un précaire d'une paire de boeufs daté du 06/06/1601 et reçu par feu Me Jean BLANC, père du présent notaire. En paiement, il cède un pré. Cet acte est suivi d'un pacte de rachat permettant audit BONNAL de racheter éventuellement le pré qu'il a été obligé de céder aujourd'hui.
3 E 7550 / 5078	1615/08/29	Achat	Allenc (l'Altaret, le bourg)	ARZALIER Etienne, CORONAT François	Me François CORONAT, praticien, procureur juridictionnel du lieu et mandement d'Allenc, a vendu à Me Etienne ARZALIER, praticien, de l'Altaret (Allenc), une terre labourable (confronts) pour le prix de 40 livres correspondant à des arrrages de censive dus par le vendeur à l'acheteur. Parmi les témoins, Antoine ARZALIER, fils de Pierre, d'Allenc.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5129	1615/11/20	Quittance	Allenc (la Prade, le bourg)	ARZALIER Etienne, ROCHEMURE (de) Jeanne	Dame Jeanne de ROCHEMURE, dame d'Allenc, le Besset, Saint-Quentin, la Tour et autres places, a reçu de Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (Allenc), 200 livres qu'il lui devait par une obligation consentie devant Me Guillaume BONNEL.
3 E 7551 / 5163	1616/04/22	Quittance	Allenc, Pelouse-la Rouvière	ARZALIER Jean, GIRAL Guillaume	[Nous n'avons que la 1ère page de l'acte ; feuillet suivant perdu] Guillaume GIRAL, fils de feu Venture, de Pelouse (la Rouvière), a reçu de Jean ARZALIER, fils de feu Pierre, laboureur, d'Allenc, 15 livres.
3 E 7550 / 5130	1615/11/22	Quittance	Allenc (la Prade, Villesoule)	ARZALIER Jean, MAURIN Vidal, ROUX Marguerite	Vidal MAURIN et Marguerite ROUX, sa femme, de Villesoule (Allenc), celle-ci avec la permission [licence] de son mari, ont reçu de Jean ARZALIER, de la Prade (ibidem), entier paiement de l'arrentement des terres que, par leur légitime sur les biens de leur défunt père, les enfants de feu Jean GARNIER et de ladite ROUX possèdent à la Prade.
3 E 7550 / 5127	1615/11/17	Lodz	Mende, Allenc	AYMAR André, BERTRAS (de) Nicolas	Nicolas de BERTRAS, sieur de Vaubonet [? Lecture incertaine], par procuration de dame Jeanne de ROCHEMURE, dame d'Allenc, le Besset, Saint-Quentin, et autres places, informé de l'acquisition faite par Me André AYMAR, praticien, de Mende, de Pierre GIRAL, d'Allenc, d'un champ (acte reçu par Me RECOLIN, notaire de Mende), lui applique le droit de lodz.
3 E 7551 / 5196	1616/10/30	Dot (reconnaissance)	Allenc (le Beyrac, Salelles)	BARET Grégoire, ALBOUY Antoine	[La 1ère page de l'acte est séparée des suivantes par des feuilles volantes correspondant à d'autres actes. On retrouve la suite de cet acte partie droite de la photo 5198] Antoine ALBOUY, de Salelles (Allenc), comme mari de Claude BARET, a reçu de Grégoire BARET, son beau-père, 40 livres en doublons, quarts d'écu, sols et autre monnaie. C'est sur la dot faite en leur CM reçu par "main publique".
3 E 7550 / 5102	1615/09/27	Droits (quittance)	Allenc (Laubère)	BARET Pierre et Antoine	Antoine BARET, de Laubère (Allenc), a reçu de Pierre BARET, mari de Jeanne BARET, sa sœur, 40 livres sur ses droits de nature à lui dus par François BARET, son autre beau-frère.
3 E 7550 / 5110	1615/10/19	Quittance	Allenc (le bourg, le Mazel)	BERMOND Antoinette et autre Antoinette	Antoinette BERMOND dite Garochinette, du Mazel (Allenc), a reçu d'Antoinette BERMOND, veuve d'Etienne FOUZILLET, Me maréchal, d'Allenc, 11 livres pour compte final de toutes affaires entre elle et ledit feu FOUZILLET. [Je suis tenté de rapprocher "Garochinette" de "garachoun, Garachet", petit guéret, d'où le nom de famille méridional "GARACHON]
3 E 7550 / 5111	1615/10/19	Lodz	Allenc (le Mazel, l'Altaret)	BERMOND Antoinette, ARZALIER Etienne	Me Etienne ARZALIER, praticien, de l'Altaret (Allenc), comme rentier du seigneur de MIRANDOL pour le mandement du Mazel et d'Allenc, applique le droit de lodz à Antoinette BERMOND, du Mazel, pour l'acquisition qu'elle a faite d'un pré appartenant à Pierre BERMOND, son frère (acte reçu par Me Guillaume BONNEL).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7551 / 5175	1616/05/13	Arrentement	Allenc (la Prade, le bourg)	BONNEL Guillaume	Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (Allenc), a arrenté, pour 3 livres et seulement pour la récolte prochaine, à Me Guillaume BONNEL, notaire d'Allenc, un pré appartenant au seigneur d'Allenc, dont ledit ARZALIER est rentier. Le pré appartenait auparavant à feu Antoine BROUSSE dit BOURDON.
3 E 7551 / 5196	1616/00/00	Prix-fait	Allenc	BONNEL Guillaume	[Le 1er feuillet de l'acte se trouve plus loin dans le registre, photos 5201 et 5202] Il s'agit du descriptif des travaux de maçonnerie à faire par des maîtres maçons dans le cadre d'un prix-fait. Travaux commandés par Me BONNEL, notaire d'Allenc, qui veut faire " édifier à neuf un chazal de maison" sis à Allenc. Parmi les témoins, Guillaume PEYTAVIN, charpentier, de Sainte-Hélène. Les artisans sont Jean NOUVEL, Me maçon, de Villefort, et Me Aldebert PAULET, Me maçon, d'Allenc.
3 E 7551 / 5171	1616/05/08	Achat	Allenc (le bourg, la Prade)	BONNEL Guillaume, ARZALIER Etienne	Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (Allenc), rentier des cens et rentes au nom du sieur d'Allenc, faute de paiement par les hoirs de feu Antoine BROUSSE, d'Allenc, de froment et avoine ainsi que de 3 livres pour arrérages de censive, les a faits condamner et a fait saisir un pré à son profit. Ce jour, il vend ledit pré à Me Guillaume BONNEL, notaire royal d'Allenc.
3 E 7551 / 5151	1616/04/06	Achat	Allenc (le bourg, le Mazel)	BONNEL Guillaume, REBOUL Simon	Simon REBOUL, du Mazel (Allenc), a vendu à Me Guillaume BONNEL, notaire royal d'Allenc, un champ labourable (confronts).
3 E 7551 / 5156	1616/04/07	Bail en paiement	Allenc (le bourg, Laubère)	BONNEL Guillaume, SABATIER Maurice	Maurice SABATIER, veuve d'Antoine BEYS, de Laubère (ibidem), doit à Me Guillaume BONNEL, notaire d'Allenc, 90 livres qu'il a payées pour elle à Jeanne MALAVAL, veuve de Jacques BEYS, dudit lieu. Cette somme provient du legs fait à feu Jacques BEYS par ledit feu Antoine, son fils, en son testament reçu par ledit notaire le 14/12 dernier. Ce bail en paiement consiste à remettre au créancier l'original d'obligations qu'il pourra encaisser à la place de la débitrice.
3 E 7550 / 5065	1615/08/03	Accord	Allenc (l'Arzalier)	BONNET Pierre, CLEMENS Antoine	Pierre BONNET, de l'Arzalier (Allenc), a assigné devant la Cour du Présidial de Nîmes Antoine CLEMENS, ici présent. Estimant avoir été lésé dans l'achat de terres qu'il fit audit CLEMENS, il demandait l'annulation de de la vente et le remboursement de son achat. La Cour a nommé un commissaire qui a chargé d'une expertise de la valeur des terres Antoine PEYTAVIN et Vidal RICHARD. [Au début de l'acte le nom "BONNET" a été oublié par le clerc mais il est repris ensuite dans le corps de l'acte]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5122	1615/11/16	Achat	Allenc (Laubère), Mende	BOYER Antoine, DAUDE Catherine, GACHON Bertrand, VELAIC Etienne	Catherine DAUDE, veuve de Jacques GIRAL, et Bertrand GACHON, son beau-fils, de Laubère (Allenc), ont vendu pour 51 livres à Antoine BOYER, dudit lieu, un pré (confronts). Les vendeurs emploieront cette somme au désengagement d'un pré que ledit Jacques GIRAL avait engagé à Etienne VELAIC, de Mende, par contrat reçu par le présent notaire.
3 E 7551 / 5169	1616/05/05	Compte final	Mende, Allenc (Gourgons)	CHAUMONT Nicolas, BONNAL Jean	Jean BONNAL dit Jean de PEGAL, de Gourgons (Allenc), doit à Nicolas CHAUMON[T], bourgeois, de Mende, 1 setier de seigle pour compte final de toutes affaires passées entre eux.
3 E 7550 / 5043	1615/07/19	Droits (quittance)	Allenc (le bourg, le Mazel)	CONTE Jean et Jeanne	Jeanne CONTE, fille de feu[s] Guillaume CONTE et Antoinette PEYTAVIN, du Mazel (Allenc) vient, avec le consentement de Jean CONTE, son frère, de contracter mariage avec Jean GIRAL devant le présent notaire [même jour, même registre]. Elle donne quittance à son frère de la dot qu'il lui a faite, correspondant à ses droits de légitime.
3 E 7550 / 5044	1615/07/19	Dot (reconnaissance)	Allenc (le bourg, le Mazel)	CONTE Jean et Jeanne, GIRAL Jean	Jean GIRAL, fils de feu Pierre GIRAL, d'Allenc, mari juré de Jeanne CONTE, fille de feu[s] Guillaume CONTE et Antoinette PEYTAVIN, du Mazel (Allenc), par CM de ce jour devant le présent notaire [même registre], reconnaît avoir reçu de Jean CONTE vieux, frère de ladite Jeanne CONTE, 60 livres et une robe sur la dot faite par ce dernier à sa soeur.
3 E 7550 / 5046	1615/07/19	Obligation	Allenc (le Mazel, le bourg)	CONTE Jean, GIRAL Jean	Jean CONTE vieux, du Mazel (Allenc), reconnaît avoir emprunté 60 livres à Jean GIRAL, fils de feu Pierre GIRAL, d'Allenc.
3 E 7550 / 5018	1615/05/07	Accord	Allenc (le Mazel)	CONTE Jeanne et Jean	Un procès est en instance devant la Cour du Sénéchal de Beaucaire et Nîmes entre Jeanne CONTE, fille de feu Guillaume CONTE, du Mazel (Allenc), et Jean CONTE, son frère, dudit lieu, héritier de leur père. Elle réclame pour ses droits de légitime huit-vingts livres et 2 robes garnies jusqu'à la cordelle, conformément au testament fait par son défunt père et reçu le 01/05/1597 par feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc. Arguments de son frère. Accord amiable, ce jour. Si la soeur venait à trouver un parti, le frère lui paierait 60 livres et lui donnerait une robe.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5053	1615/07/19	Dot (reconnaissance)	Allenc	CONTE Jeanne, GIRAL Jean	Jean GIRAL, fils de feu Pierre GIRAL, d'Allenc, comme mari de Jeanne CONTE, reconnaît avoir reçu d'elle 81 livres : 11 livres que Jean CONTE jeune, frère de celle-ci, lui a données au CM reçu ce jour par le présent notaire [même registre] ; 6 livres données par Pierre CONTE, son oncle, de Veyrines ; 9 livres pour un setier de froment reçu de André CONTE, son autre oncle, de Chadenet ; 1 obligation de 15 livres consentie en la faveur de Jeanne par Jean BARTHELEMY, du Born, devant le présent notaire ; 1 obligation de 9 livres consentie par Jean CONTE vieux, frère aîné de Jeanne ; 30 livres que celle-ci s'est engagée à apporter à son mari.
3 E 7550 / 5142	1615/12/12	Compte final	Allenc (le bourg, la Prade)	CORONAT François, BOUDET Etienne	Me François CORONAT, praticien, d'Allenc, reconnaît devoir à Etienne BOUDET jeune, de la Prade (ibidem), 56 livres 10 sols pour compte final de toutes affaires entre eux.
3 E 7551 / 5198	1616/11/27	Quittance	Allenc (Montbel)	DUBOIS Benoît	[Nous n'avons que la 1ère page de l'acte ; feuillet(s) suivant(s) perdu(s)]
3 E 7551 / 5147	1616/04/04	Dot (reconnaissance)	Chadenet, Allenc	DURAND Jean, SIRVEN Jean et Claude (F)	[Fin d'acte. Ce qui manque n'aide pas à bien saisir les parentés ni qui s'est marié avec qui.] Un certain SIRVEN, probablement Jean SIRVEN, d'Allenc, ayant-droit de Claude SIRVEN, sa fille, celle-ci comme donataire de Claude DURAND, son aïeule, a reçu de Jean DURAND, praticien, de Chadenet, 6 livres sur la constitution de dot faite à ladite DURAND avec Jean SIRVEN, père de Jean, en leur CM [notaire non indiqué].
3 E 7550 / 5081	1615/08/31	Sous-arrentement	Le Bleymard	FAJON Michel, CHAMBON Guillaume	Me Michel FAJON, notaire royal du Bleymard, baille en la baronie de Tournel, comme rentier principal des péages appartenant à messire Jean de CHAUDEYRAC, seigneur de Montialoux, Arsas et autres places, baron, en partie, de Tournel, a sous-arrenté à Guillaume CHAMBON, marchand, du Bleymard, paroisse Saint Jean, le péage que ledit seigneur fait lever dans le haut mandement de la baronie de Tournel.
3 E 7551 / 5203	1616/00/00	Testament	Allenc	FOUGEYROLLES N.N. (M)	[Feuillets perdus. Il manque le début de l'acte] C'est le testament d'un certain FOUGEIROLLES [écrit "FOUGEYROLLES"]. Après, sans doute, la désignation de l'héritier universel [qui pourrait-être une Isabeau N.N.], le testateur indique les substitutions éventuelles qui consisteraient à répartir l'héritage à parts égales entre Pierre FOUGEIROLLES, son oncle, et Isabeau GOULABERT . Cette dernière devra restituer sa part d'héritage à Isabeau FOUGEYROLLES, femme d'un BONNEL N.N. et à Jeanne FOUGEIROLLES, femme de Vital DUCROS, apothicaire du Bleymard, ses cousines germaines. Parmi les témoins, il y a un Guillaume BONNEL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5125	1615/11/16	Dot (reconnaissance)	Allenc (Laubère)	GACHON Bertrand, DAUDE Catherine, GIRAL Catherine	Catherine DAUDE, veuve de Jacques GIRAL, de Laubère (Allenc), a reçu de Bertrand GACHON, son beau-fils, dudit lieu, mari de Catherine GIRAL, 47 livres en froment et seigle sur plus grande somme qu'il s'était engagé à investir dans les biens de sa femme. Parmi les témoins, Jean GIRAL, fils de Pierre.
3 E 7550 / 5071	1615/08/24	Rachat	Allenc, Mende	GACHON Bertrand, DAUDE Isabeau, VELAIC Etienne	Sire Etienne VELAIC, bourgeois, de Mende, avait acheté par contrat passé le 14/11/1604 devant Me Jacques GUERIN, notaire de Mende, un pré (confronts) à Isabeau DAUDE, veuve en 2des noces de Guillaume GIRAL, de Gourgons (Allenc), et Jacques GIRAL, son beau-fils, habitant Laubère (ibidem). Cette vente avait été faite avec possibilité de rachat contre 150 livres. Entre-temps, ladite DAUDE, qui n'avait pas les moyens de racheter ce pré, a marié Isabeau GIRAL, sa fille, avec Bertrand GACHON, de Laubère (CM le 29/04/1615 devant le présent notaire - même registre). C'est donc ledit GACHON qui rachète la terre, ce jour, audit VELAIC. Parmi les témoins, Me Privat de COGOLUENHES, notaire royal de St-Etienne-du-Valdonnez.
3 E 7550 / 5016	1615/04/29	CM	Allenc (l'Altaret, Laubère)	GACHON Bertrand, GIRAL Isabeau	[Fin d'acte. Tout ce qui précédait est perdu, le registre commençant fin avril] Il s'agit vraisemblablement du CM de Bertrand GACHON et Isabeau GIRALDE [voir même registre accord du même jour].
3 E 7550 / 5064	1615/08/03	Arrentement	Allenc (l'Arzalier)	GACHON Pierre, GAILLARD Pierre	Pierre GAILLARD, de l'Arzalier (Allenc), comme mari de Agnès OZIOL, a arrenté un champ (confronts) à Pierre GACHON, dudit lieu.
3 E 7550 / 5085	1615/09/05	Quittance	Allenc (le Mazel)	GALTIER Antoine MICHEL Jeanne	Jeanne MICHEL, veuve de Pierre BERMOND, laboureur, du Mazel (Allenc), sachant que son défunt mari avait arrenté sa métairie à Antoine GALTIER, son oncle (arrentement reçu par Me CHALBOS), en donne quittance audit GALTIER.
3 E 7551 / 5147	1616/04/04	?	?	GARNIER Antoine	[Fin d'acte. Feuillet perdu pour ce qui précède] Concerne Antoine GARNIER.
3 E 7550 / 5024	1615/07/06	Achat	Pelouse-la Rouvière	GARNIER Françoise, collectif habitants de Pelouse-la Rouvière	Vidal HEBRARD, Vidal HERMENTIER, Pierre SIRVEN, Jean BARET, Guillaume MORET, Pierre PRADIER, André MAZEL, Jean DONET, Pierre et Guillaume GIRAL, Jean GRANIER, Agnès GELY, veuve de Jean GIRAL, habitants de Pelouse-la Rouvière, ont vendu pour 15 livres à Françoise GARNIER, veuve d'Antoine ARZALIER, habitante dudit lieu, 2 terres (confronts) du "pâtis" commun [en provençal = les pâturages communaux]. Parmi les témoins, Antoine LAURENS, de St-Bauzille-de-Montmel-34, diocèse de Montpellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7551 / 5161	1616/04/22	Quittance	Pelouse, Mende, Allenc (la Prade)	GARNIER Jean, autre Jean, autre Jean +, Catherine et Antoine	Antoine GARNIER, de la Prade (Allenc), Marguerite ROUX, veuve de Jean GARNIER, comme mère et administratrice de leurs enfants, Jean GARNIER, habitant Mende, ce dernier, agissant en son nom et en celui de Catherine GARNIER, sa sœur, et de ses enfants, ont reçu de Jean GARNIER, habitant Pelouse, 5 livres pour lui avoir vendu parties d'une maison en ruines qu'ils ont au lieu de la Prade.
3 E 7550 / 5119	1615/11/02	Compte final et obligation	Bagnols, Allenc (le Mazas)	GAUZY Claude, BOUSCHET Nadal	Nadal BOUSCHET, du Mazas (Allenc), reconnaît devoir à Me Claude GAUZY, notaire royal de Bagnols, 80 livres et 2 setiers, l'un d'orge, l'autre d'avoine, pour compte final de toutes affaires entre ledit BOUSCHET et feu Nadal GAUZY, aïeul dudit Claude. Modalités de paiement.
3 E 7551 / 5195	1616/09/25	Obligation	Allenc (le Beyrac, la Salesse)	GELY Vidal, MERCIER Balthazar et François	Balthazar et François MERCIER, frères, de la Salesse (Allenc), a emprunté à Vidal GELY vieux, du Beyrac (ibidem), 45 livres.
3 E 7551 / 5148	1616/04/04	Lodz	Pelouse, Chaudeyrac (le Cheylard-l'Evêque), Langogne	GIRAL Guillaume, FABRE Clément, MARTIN Guillaume	Clément FABRE, du Cheylard-l'Evêque (Chaudeyrac), comme sous-rentier de Guillaume MARTIN, bourgeois, de Langogne, rentier principal des cens et rentes que le sieur de SAINT-GILLES perçoit sur les habitants de Pelouse, ayant appris les acquisitions faites par Guillaume GIRAL, fils de Venture, lui applique le droit de lodz. Achats faits à Pierre PRADIER et à Vincent et Antoine VIDAL.
3 E 7551 / 5194	1616/09/15	Quittance	Allenc, Langogne	GIRAL Jean, CONRAZIER Antoine	Antoine CONRAZIER, indigent, de Langogne, a reçu de Jean GIRAL, d'Allenc, 6 livres pour entier paiement de toutes affaires qu'ils ont eues entre eux.
3 E 7550 / 5109	1615/10/15	Obligation	Allenc (le bourg, le Mazel)	GIRAL Jean, CONTE Jean	Jean GIRAL, fils de Pierre, [d'Allenc] a emprunté 56 livres 11 sols à Jean CONTE jeune, du Mazel (Allenc).
3 E 7550 / 5038	1615/07/19	CM	Allenc (le bourg, le Mazel)	GIRAL Jean, CONTE Jeanne	Jean GIRAL, fils de feu Pierre GIRAL [mère non citée], d'Allenc, avec Jeanne CONTE, fille de feu[s] Guillaume CONTE et d'Antoinette PEYTAVIN, du Mazel (ibidem). Le fiancé est assisté de son frère, Pierre GIRAL, Me charpentier, et Pierre SIRVEN, son beau-frère, aussi Me charpentier, d'Allenc ; la fiancée est assistée de Jean CONTE, son frère aîné, autre Jean CONTE, son autre frère, Guillaume PEYTAVIN, marchand, de Mende, son oncle maternel, André et Pierre CONTE, ses oncles [paternels]. C'est le frère aîné qui se charge de la dot : huit-vingts livres et 2 robes garnies jusqu'à la cordelle. Ledit André CONTE offre 1 setier de froment. Ledit Pierre CONTE, de Veyrines (Allenc) promet 6 livres. Autre Jean CONTE, frère de la fiancée, lui donne 11 livres. Dispositions particulières en faveur de Jeanne CONTE pour le cas où elle deviendrait veuve.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5031	1615/07/06	Echange	Pelouse-la Rouvière	GIRAL Jean, MAZEL Pierre	Jean GIRAL, mari de Nadale VIDAL, de Pelouse-la Rouvière, et Pierre MAZEL, mari d'Isabeau CONTE, dudit lieu, procèdent à un échange, une terre contre une maison avec son courtil. Ledit GIRAL donnera 20 livres pour compenser la moindre valeur de la terre qu'il donne.
3 E 7550 / 5114	1615/10/19	Vente de fruits	Allenc	GIRAL Jean, MICHEL Vidal	Vidal MICHEL, d'Allenc, a arrenté à Jean GIRAL, fils de Pierre, dudit lieu, un champ (confronts) pour 4 années et 3 cueillettes.
3 E 7550 / 5027	1615/07/06	Achat	Pelouse-la Rouvière	GIRAL Pierre, collectif habitants de Pelouse-la Rouvière	Vidal HEBRARD, Vidal HERMENTIER, Guillaume GIRAL, fils de Venture GIRAL, Pierre SIRVEN, Jean BARET, Guillaume MORET, Pierre PRADIER, André MAZEL, Jean DONET, Pierre et Guillaume GIRAL, Jean GARNIER, Agnès GELY, veuve de Jean GIRAL, habitants de Pelouse-la Rouvière, vendent à Pierre GIRAL, fils de Venture, un petit viol [provençal = chemin de terre] (confronts). Rédigé chez Pierre MAZEL, hôte, dudit lieu.
3 E 7550 / 5074	1615/08/25	Achat	Pelouse-la Rouvière, Manduel-30	GIRAL Pierre, VIDAL Vincent et Antoine	[Début et fin d'acte seulement. Feuilletts 121 et 122 perdus] Vincent VIDAL et Antoine VIDAL dit VIDALON, natifs de Pelouse-la Rouvière, habitant à présent et mariés à Manduel-30, diocèse de Nîmes, ont vendu un bien à Pierre GIRAL, fils de Venture.
3 E 7550 / 5096	1615/09/09	Apprentissage	Bagnols	LAURENS Guillaume, VIDAL André	André VIDAL, Me tailleur, de Bagnols, prendra en apprentissage Guillaume LAURENT. [on n'en saura pas plus, le notaire ayant arrêté là l'acte]
3 E 7550 / 5099	1615/09/09	Quittance	Allenc, Altier (le Cros)	LAURENS Pierre, PELOURGAS Jean	Jean PELOURGAS, fils de feu Antoine PELOURGAS, du Cros (Altier), a reçu de Pierre LAURENS, d'Allenc, 37 livres pour reste et entier paiement des droits de nature auxquels il peut prétendre sur les biens dudit LAURENS qu'il avait traîné devant la Cour de Nîmes pour s'en faire payer.
3 E 7550 / 5017	1615/04/29	Accord	Allenc (l'Altaret, Laubère)	MALASSAGNON Jean, DAUDE Agnès, GIRAL Isabeau	Jean MALASSAGNON, de Servières, habitant à présent Laubère (Allenc), avec la permission d'Agnès DAUDE, sa femme, sachant qu'aujourd'hui, Isabeau GIRAL [écrit "GIRALDE"], leur nièce, a contracté mariage, de leur pourchas et consentement, avec Bertrand GACHON, de l'Altaret (Allenc), prévoit une compensation financière en faveur de leur nièce pour le cas où la maison qu'ils lui ont promise en héritage devrait être vendue.
3 E 7550 / 5116	1615/10/19	Quittance	Allenc (l'Arzalier, la Prade, l'Altaret)	MARRON Jean, ARZALIER Etienne	Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (Allenc), habitant à présent l'Altaret (ibidem), paroisse de Saint Pierre, a reçu de Jean MARRON, fils de Bertrand, de l'Arzalier (ibidem), entier paiement des arrérages de censive que ledit MARRON doit au seigneur de MIRANDOL au nom de qui ledit ARZALIER est receveur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7551 / 5158	1616/04/12	Lodz	Allenc (l'Arzalier, la Prade)	MARRON Jean, ARZALIER Etienne	Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (Allenc), comme rentier des cens et rentes que le sieur de MIRANDOL prend au Mazel et à l'Arzalier, averti de l'achat fait par Jean MARRON, de l'Arzalier, d'un champ (acte de vente devant le présent notaire), lui applique le droit de lodz.
3 E 7551 / 5145	1616/03/26	Quittance	Allenc (l'Arzalier, la Prade)	MARRON Jean, GARNIER Antoine	[Tout ce qui précédait cet acte est perdu] Antoine GARNIER, de la Prade (Allenc), a reçu de Jean MARRON, de l'Arzalier (ibidem), 37 sols pour entier paiement de dépens.
3 E 7550 / 5035	1615/07/00	Arrentement	Allenc	MASSON André, ROCHEMURE (de) Jeanne	[Les tout premiers mots de l'acte sont dans un feuillet perdu] Noble et généreuse dame Jeanne de ROCHEMURE, dame de la Tour, le Besset, Allenc et autres places, a arrenté des terres à André MASSON, Me couturier, d'Allenc.
3 E 7550 / 5118	1615/11/01	Quittance	Allenc (la Prade)	MAURIN Durand, GRANIER Antoine	Antoine GRANIER, de la Prade (Allenc), a reçu de Durand MAURIN, dudit lieu, et Jean MAURIN, son fils aîné, 32 sols 6 deniers pour entier paiement des dépens auxquels il a été condamné par les Officiers ordinaires d'Allenc.
3 E 7550 / 5096	1615/09/09	Testament	Allenc (Montbel)	MAURIN Jean	Jean MAURIN dit Jean de Privat, de Montbel (Allenc), fils de Raymond MAURIN, dudit lieu, malade, fait rédiger son testament. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. A Privat MAURIN, son frère, habitant et marié en Languedoc, 5 sols. A Madeleine ROUVIERE, sa nièce et filleule, fille de feu Michel ROUVIERE, de Montbel, 24 livres. Dispositions en faveur de Catherine MAURIN, soeur du testateur, qui en échange du travail qu'elle fournira dans la maison, y sera logée, nourrie, vêtue. Héritière universelle, Michèle DAUDE, sa nièce, femme de Jean NOUET, de Montbel, en fidei-commis qu'elle devra restituer à l'un de ses enfants.
3 E 7551 / 5192	1616/09/25	Vente casuelle	Allenc (Montbel, la Salesse)	MAURIN Jean, CHABALIER Pierre	[la fin de cet acte est plus loin dans le registre photos 5202 et 5203] Pierre CHABALIER dit CAVALERY, de Salesse (Allenc), doit à Jean MAURIN, fils de Pierre, de Montbel (ibidem), 84 livres en 2 obligations [non référencées]. Il obtient un délai supplémentaire pour le remboursement mais est contraint de faire vente "casuelle" [pour le cas où il ne pourrait rembourser] d'un pré (confronts). Parmi les confronts, le champ d'un Claude MAURIN au nom de sa femme.
3 E 7550 / 5057	1615/07/27	Obligation	Allenc (Montbel, l'Arzalier)	MAURIN Jean, MARRON Jean	Jean MARRON [écrit "MARON"], fils de Bertrand MARRON, de l'Arzalier (Allenc), emprunte de l'argent à Jean MAURIN, de Montbel (ibidem). Modalités de remboursement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5061	1615/08/03	Arrentement	Allenc (Montbel, Villesoule)	MAURIN Jean, ROCHE Louis	Louis ROCHE, de Villesoule (Allenc), comme sous-rentier du sieur du Villeret qui est rentier principal pour la présente année des grains décimaux du prieuré et bénéfice d'Allenc pour les messieurs du vénérable chapitre de l'église cathédrale de Mende, a sous-arrenté à Jean MAURIN, fils de Pierre, de Montbel (Allenc), la levée de la dîme de Villesoule.
3 E 7550 / 5062	1615/08/03	Précaire	Allenc (Montbel, la Salesse)	MAURIN Jean, VIDAL André	André VIDAL, de la Salesse (Allenc), tient à titre de précaire de Jean MAURIN, fils de Pierre, de Montbel (Allenc), une jument et un mulet. Conditions du précaire.
3 E 7550 / 5075	1615/08/27	Rémission	Allenc (Montbel), La Rouvière-30	MAURIN Privat, ROURE (du) Antoine	Privat MAURIN, fils de Raymond MAURIN, de Montbel (Allenc), habitant et marié au Mas (la Rouvière), diocèse de Nîmes, a emprunté 70 livres à noble Antoine du ROURE, écuyer. N'ayant pas les moyens de rembourser, il lui fait remise de tous ses droits.
3 E 7551 / 5160	1616/04/22	Vente de fruits	Allenc (Villesoule, la Prade)	MAURIN Vidal, REBOUL Jean	Jean REBOUL, natif de la Prade (Allenc), a arrenté un pré à Vidal MAURIN, de Villesoule (ibidem).
3 E 7550 / 5132	1615/11/22	Arrentement	Allenc (Villesoule, la Prade)	MAURIN Vidal, ROUX Marguerite, ARZALIER Jean	Vidal MAURIN et Marguerite ROUX, sa femme, de Villesoule (Allenc), celle-ci avec la licence [= permission] de son mari, comme administrateurs de la personne et des biens des enfants de feu Jean GARNIER et de ladite ROUX, de la Prade, ont arrenté à Jean ARZALIER, marchand, de la Prade, les terres que, par leur légitime sur les biens de leur défunt père, lesdits enfants possèdent à la Prade.
3 E 7550 / 5069	1615/08/10	Arrentement	Allenc (le bourg, la Prade)	MOLNIER Jean, BERMOND Pierre	Pierre BERMOND, d'Allenc, habitant à présent comme rentier à la Prade (ibidem), a arrenté à Jean MOLNIER, fils d'Antoine, dudit lieu, une maison sise à Allenc, au toit de tuiles.
3 E 7550 / 5083	1615/09/01	Achat	Allenc (Montbel), Pontails-et-Brésis (Brésis)	NOUET Jean, ROURE (du) Antoine	Noble Antoine du ROURE, écuyer, de Brésis [Pontails-et-Brésis-30] a vendu à Jean NOUET, de Montbel (Allenc), pour 100 livres tous les droits qu'il peut espérer sur les biens de feu Raymond MAURIN, depuis la remise qui lui en a été faite par Privat MAURIN, fils dudit Raymond (remission devant le présent notaire le 27/08/1615, même registre).
3 E 7550 / 5120	1615/11/04	Quittance	Allenc (Montbel), Pontails-et-Brésis (Brésis)	NOUET Jean, ROURE (du) Antoine	Noble Antoine du ROURE, écuyer, de Brésis [Pontails-et-Brésis-30], diocèse de Viviers , a reçu de Jean NOUET, de Montbel (Allenc), 60 livres suite au contrat de remise passé entre eux devant le présent notaire.
3 E 7551 / 5170	1616/05/08	Arrentement	Allenc (l'Altaret, la Prade)	OZIOL Michel, ARZALIER Etienne	Michel OZIOL, de l'Altaret (Allenc), a arrenté des terres (confronts) à Me Etienne ARZALIER, praticien, de la Prade (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5058	1615/07/27	Obligation	Allenc (l'Arzalier), le Bleynard	OZIOL Michel, ROUVIERE Antoine	Michel OZIOL, originaire de l'Altaret (Allenc), reconnaît devoir à Antoine ROUVIERE, pareur de draps, du Bleynard, 20 livres pour l'achat d'une jument. [Littré : "Celui qui aplanit la surface d'un drap, en dirigeant les brins de la laine d'un même côté."]
3 E 7550 / 5036	1615/07/19	Arrentement	Allenc	PEYTAVIN Guillaume, REYNARD Jean, PAULET Aldebert	Noble André de RETZ, seigneur de Bressoles, le Villeret, Charpal et autres places, comme rentier principal des "grains décimaux" [= de la dîme des grains] du prieuré et bénéfice d'Allenc, pour la présente année, au nom des chanoines de la cathédrale de Mende, a sous-arrenté à Guillaume PEYTAVIN, à Jean REYNARD dit BO , et Aldebert PAULET, d'Allenc, la levée des décimaux de Gourgons (Allenc) pour la présente année. Obligations des sous-rentiers.
3 E 7550 / 5104	1615/10/03	Testament	Pelouse-la Rouvière (les Salses)	PONS Agnès	Agnès PONS, veuve d'Etienne SEGUIN, de Salses (la Rouvière), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Jean PONS, son frère, habitant de la Rouvière, 40 livres, ainsi qu'à Etienne PONS, son neveu, des Salses. A Jean PONS, son neveu, marié au Bouschet (Chadenet), 20 livres, ainsi qu'à autre Jean PONS, son autre neveu. A Agnès BARET, fille de Pierre, de Crouzets, sa filleule, 9 livres. A Catherine AGUILHON, femme de Etienne PONS, dudit lieu, et à Catherine PONS, femme de Jean BARET, du lieu N.N., une obligation de 16 écus à elle due par ledit Jean BARET. Héritier universel, Vidal PONS, son neveu, des Salses. [ce lieu N.N. est vraisemblablement le Mazas, hameau d'Allenc]
3 E 7550 / 5021	1615/05/17	Achat	Allenc (le Beyrac)	POUGET Etienne, ANDRE Claude	[acte incomplet, pages perdues après le f° 30] Claude ANDRE dit TINDAÏRE, du Beyrac (Allenc), a vendu à Etienne POUGET une terre labourable semée en seigle (confronts) pour 3 livres 12 liards [1 liard valait 3 deniers]. [Pierre-Jean Jouve LHG : "Tindaire" : celui qui résonne, qui crie, fait du bruit, s'agite]
3 E 7550 / 5086	1615/09/06	Vente de fruits	Allenc (Gourgons)	RASCHAS Gabriel, BONNAL Jean	Jean BONNAL dit PEGAL [langue d'oc, "pegal", "pegau", = "petite cruche", en général pour verser le vin], de Gourgons (Allenc), a arrenté à Gabriel RASCHAS, dudit lieu, une terre labourable (confronts). Conditions.
3 E 7550 / 5088	1615/09/07	Sans titre (achat)	Allenc (Gourgons)	RASCHAS Gabriel, BONNAL Jean	Jean BONNAL dit PEGAL [langue d'oc, "pegal", "pegau", = "petite cruche", en général pour verser le vin], de Gourgons (Allenc), a vendu pour 180 livres à Gabriel RASCHAS, marchand, dudit lieu, tous les biens qu'il a précédemment acquis de Agnès GAILLARD, veuve d'Etienne LOUBIER, dudit lieu (contrat de vente passé entre lesdits BONNAL et GAILLARD devant Me Barthélemy ROCHEBARON, notaire de Mende).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7550 / 5092	1615/09/07	Achat	Allenc (Gourgons)	RASCHAS Gabriel, BONNAL Jean	Jean BONNAL dit PEGAL [langue d'oc, "pegal", "pegau", = "petite cruche", en général pour verser le vin], de Gourgons (Allenc), a emprunté 33 livres à Gabriel RASCHAS, marchand, dudit lieu. Conditions de remboursement.
3 E 7550 / 5094	1615/09/07	Vente de fruits	Allenc (Gourgons)	RASCHAS Gabriel, BONNAL Jean	Jean BONNAL dit PEGAL [langue d'oc, "pegal", "pegau", = "petite cruche", en général pour verser le vin], de Gourgons (Allenc), a arrenté, à titre d'arrentement et vente de fruits, à Gabriel RASCHAS, dudit lieu, toutes les terres qu'il a précédemment acquises d'Agnès GAILLARD, veuve d'Etienne LOUBIER, dudit lieu (contrat de vente passé entre lesdits BONNAL et GAILLARD devant Me Barthélemy ROCHEBARON, notaire de Mende).
3 E 7550 / 5136	1615/12/03	CM	Chadeyrac (le Boissanfeuil-les)	RAYMOND Guillaume, FERRAND Jeanne	Guillaume RAYMOND, fils de feus François RAYMOND et Jeanne MAZOYER, du Boissanfeuilles (Chadeyrac), avec Jeanne FERRAND, veuve en 1ères noces de Pierre SAVANIER, de Combret, fille de Jean FERRAND et Catherine BARET, de Salelles (Allenc). Le père de la fiancée confirme la constitution faite à sa fille lors de son 1er mariage (CM reçu par Me Guillaume BONNEL). Le fiancé prend des dispositions en faveur de sa future femme (entretien, nourriture, habitation) pour le cas où il viendrait à décéder avant elle. Parmi les témoins, Antoine BARET, fils de Durand BARET, du Beyrac (Allenc).
3 E 7550 / 5059	1615/08/03	Quittance	Allenc (la Salesse)	RAYMOND Jean, PEYRIC Nadal	Nadal PEYRIC, d'Albespeyres (Prévenchères), comme rémissionnaire de Jean PEYRIC, mari de Jeanne RAYMOND, a reçu de Jean RAYMOND, de la Salesse (Allenc), 5 livres 3 sols.
3 E 7550 / 5141	1615/12/04	Quittance	Allenc, Langogne	RAYNOARD Guillaume, MOLNIER Marguerite	Marguerite MOLNIER, veuve de Jacques BROUTY, qui, en son vivant, était de Langogne, a reçu de Guillaume RAYNOARD dit ROLAND, d'Allenc, entier paiement d'un arrentement.
3 E 7550 / 5047	1615/07/19	Précaire	Allenc (l'Altaret)	RETZ (de) Pierre, ROBERT Jean	Jean ROBERT dit LOU JANDRIC, de l'Altaret (Allenc), reconnaît tenir à titre de précaire de noble Pierre de RETZ, écuyer, de la Bessière, un cheval. Conditions du précaire. [Pierre-Jean Jouve LHG : "lou jandric", je l'ai entendu en Haute-Lozère : Arcomie, Rimeize, peut-être celui qui, épousant la fille du propriétaire, "fait le gendre"]
3 E 7550 / 5048	1615/07/19	Précaire	Allenc (le Villeret, l'Altaret)	RETZ (de) Pierre, ROBERT Jean	Jean ROBERT jeune dit LOU JANDRIC, de l'Altaret (Allenc), reconnaît tenir à titre de précaire de noble Pierre de RETZ de BRESSOLLES, écuyer, du Villeret [Allenc], 9 brebis de port, 6 doublenques [langue d'Oc : âgées de 2 ans] ou vassives [= brebis de 2 ans qui n'ont pas encore eu d'agneau], 4 agneaux et 2 chèvres. Conditions du précaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7551 / 5185	1616/06/02	Droits (quittance)	Allenc	REYNARD Agnès et Jean, ROCHE Claude	Agnès REYNARD, fille de Jean REYNARD dit BO et Cécile MAZEL, d'Allenc, a juré aujourd'hui de contracter mariage avec Claude ROCHE, de Gourgons (Allenc), [fils de feu Antoine ROCHE et de Colombe CLEMENS]. Voir contrat ce jour, même registre, avec le détail de la dot correspondant à ses droits de nature. Moyennant cette dot, Agnès donne quittance à son père de tous droits de légitime.
3 E 7551 / 5162	1616/04/24	Lodz	Allenc (le Mazel)	REYNARD Jeanne	[Acte non rédigé par le notaire. Nous n'en avons que le titre et la 1ère ligne] Concerne Jeanne REYNARD, veuve de Pierre CAYROCHE, du Mazel (Allenc).
3 E 7551 / 5187	1616/06/02	Donation	Allenc (Gourgons)	ROCHE Claude, CLEMENS Colombe	Colombe CLEMENS, veuve de Claude ROCHE, de Gourgons (Allenc), fait à sa fille la donation de la moitié de ses biens qu'elle vient de promettre au CM de celle-ci fait, ce jour, devant le présent notaire [même registre]. Parmi les conditions de la donation il y a celle que les nouveaux mariés viendront habiter chez la donatrice. Au cas où la cohabitation ne serait pas possible, dispositions en faveur de la donatrice pour sa nourriture et son entretien.
3 E 7550 / 5134	1615/11/29	Quittance	Allenc (Gourgons), Servières	ROCHE Claude, FAVIER Etienne	Etienne FAVIER, de Servières, en Gévaudan, a reçu de Claude ROCHE, de Gourgons (Allenc), 15 livres sur plus grande somme contenue en l'accord passé entre les parties devant Me BONNEL.
3 E 7551 / 5181	1616/06/02	CM	Allenc (Gourgons, le bourg)	ROCHE Claude, REYNARD Agnès	Claude ROCHE, de Gourgons (Allenc), fils de feu Antoine ROCHE et de Colombe CLEMENS, avec Agnès REYNARD, fille de Jean REYNARD dit BO et Cécile MAZEL, d'Allenc. Le fiancé est assisté de sa mère et de Jacques ROCHE, son oncle paternel. La dot (les droits de nature de la fiancée) : onze-vingts livres, 4 brebis de port, 5 agneaux tant mâles que femelles, 1 couverture, 2 draps "bons et compétents", 1 robe de couleur ; 1 robe pour la mère du fiancé et 1 habit pour le fiancé. La mère du fiancé promet de faire à son fils donation de la moitié de ses biens, et de lui donner l'autre moitié à la fin de ses jours.
3 E 7550 / 5059	1615/08/03	Droits (quittance)	Allenc (Rousses, Gourgons)	ROCHE Jacques, ANDRE Antoine, ROCHE Claude	Claude ROCHE, fils de autre Claude ROCHE, de Gourgons (Allenc), a reçu de Jacques ROCHE vieux, de Rousses, et de Antoine ANDRE, son beau-fils, 18 livres sur les droits de nature à lui dus par ledit Jacques ROCHE, son frère. [le clerc a dû faire une erreur en écrivant : " Jacques ROCHE, frère dudit Antoine" après avoir biffé "udit Claude"] .

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7551 / 5153	1616/04/07	Quittance	Allenc	SABATIER Maurice, BONNEL Guillaume, MALAVAL Jeanne, BEYS Jacques + et Antoine +	Me Guillaume BONNEL, notaire royal d'Allenc, comme ayant-droit et cause de Jeanne MALAVAL, veuve de Jacques BEYS, couturier, d'Allenc, et de ses hoirs, a reçu de Maurice SABATIER, veuve d'Antoine BEYS, de Laubère (ibidem), 90 livres léguées audit feu Jacques BEYS par ledit feu Antoine, son fils, en son testament reçu par ledit Me BONNEL le 14/12 dernier. Montage financier en argent et en papiers (une obligation de Jean RASCHAS, de Roussials, et de Pierre BROUSSE dit BOURDON, du Beyrac).
3 E 7551 / 5146	1616/04/04	Reconnaissance	Allenc (le Beyrac)	SIRVEN Jean	[acte tronqué, feuillets perdus. Nous n'en avons que le tout début] Concerne Jean SIRVEN, du Beyrac (Allenc).
3 E 7551 / 5149	1616/04/04	Dot (reconnaissance)	Pelouse,-la Rouvière, Allenc (le Beyrac)	SIRVEN Pierre, POUGET Pierre, JOURDAN N.N.	Pierre POUGET, du Beyrac (Allenc), comme mari de N.N. JOURDAN, a reçu de Pierre SIRVEN, de Pelouse-la Rouvière, 15 livres sur la constitution faite en leur CM [notaire non indiqué]
3 E 7550 / 5023	1615/00/00	CM	Châteauneuf-de-Randon	SOUCHON	[Fin d'un CM, pages précédentes perdues. Cet acte se situe entre un acte du 17/05 et un acte du 06/07/1615] Le père du fiancé est un SOUCHON qui fait une donation à son fils. L'un des 2 est prénommé Claude. Le CM est rédigé à Châteauneuf-de-Randon, sur la place publique.
3 E 7550 / 5065	1615/08/03	Arrentement	Allenc	TEISSIER Jean	[Acte non rédigé. Nous n'avons que le titre. On retrouve l'acte entier 2 actes plus loin, le] Devait concerner Jean TEISSIER dit SARALIER, d'Allenc.
3 E 7550 / 5067	1615/08/10	Arrentement	Allenc	TEISSIER Jean, PEYTAVIN Mathieu	Mathieu PEYTAVIN, d'Allenc, a arrenté à Jean TEISSIER dit SARALIER [langue d'oc = serrurier] tous ses biens dudit lieu, à l'exception de la maison où il habite.
3 E 7551 / 5199	1616/10/30	Dot (reconnaissance)	Chasseradès (la Vialatte)	VEYRUNES Arnal, Antoine, Pierre et Jeanne	Antoine VEYRUNES, de la Vialatte (Chasseradès), tant en son nom qu'en celui de Pierre VEYRUNES, son fils et donataire, ce dernier, comme mari de Jeanne VEYRUNES par qui il promet de faire ratifier cet acte, a reçu de Arnal VEYRUNES, père de ladite Jeanne, 100 livres en doublons d'Espagne, quarts d'écu et autre monnaie. Et ce, sur la dot faite au CM reçu par Me FAJON.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	Détail de l'acte
3 E 7551 / 5176	1616/05/14	Achat	Allenc	VEYRUNES Etienne, PEYTAVIN Antoine	Antoine PEYTAVIN, meunier, d'Allenc, a vendu pour 50 livres une terre labourable (confronts) à Me Etienne VEYRUNES, praticien, dudit lieu. "Prix raisonnable et selon le cours du temps". L'achat est payé au moyen d'une obligation consentie par ledit Antoine (qui avait comme cautions feu messire Bertrand PEYTAVIN et Guillaume PEYTAVIN, frères) au profit de feu noble Jacques du ROURE, seigneur de Brahic. Obligation reçue par feu Me Jean BLANC le 10/07/1602. Ledit seigneur en avait fait rémission à Balthazar de FUSTIERS, de la Figière (rémission reçue par Me MOURGUE, notaire de Gravières-07, le 26/09/1605). Enfin, cette rémission fut cédée audit Me Etienne VEYRUNES par acte du 23/01/1611 passé devant Me CHALBOS, notaire de la Garde-Guérin [Prévenchères].
3 E 7550 / 5101	1615/09/13	Droits (quittance)	Allenc (la Salesse)	VIDAL André, GEBELIN Jacques	Jacques GEBELIN, fils de feu N.N., qui, en son vivant, était de la Salesse (Allenc), lequel Jacques habite et est marié à Nîmes-30, a reçu d'André VIDAL, de la Salesse, 60 livres en une paire de bœufs de labour, en tant moins de ses droits de nature fixés lors d'un contrat d'accord passé devant Me BRESSON, notaire royal du Cheylard-l'Evêque.